

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1950 18 octobre 2006

SOMMAIRE

3L Investment Holding S.A., Luxembourg 93559	Grund Corporate Finance Partners, S.à r.l., Luxem-
Arcitro S.A.H., Luxemburg 93569	bourg 9358
Argos Investment Fund, Sicav, Luxembourg 93579	Heco Reassurantie S.A., Luxembourg 9356
Arrado S.A., Luxembourg 93569	Hurca Investment Holding S.A., Luxembourg 9356
(D')Arrigo, S.à r.l., Luxembourg 93567	Iliade Développement, S.à r.l., Luxembourg 9355
(D')Arrigo, S.à r.l., Luxembourg 93567	Kernel Assets Division S.A., Luxembourg 9355
ATI Technologies (Hungary) Kft, Luxembourg	Latione S.A., Luxembourg 9357
Branch, Luxembourg 93588	Leda S.A., Luxembourg 9356
Bati-Co S.A., Medernach 93578	Mercury Interactive Luxembourg S.A., Keispelt 9357
Bati-Co S.A., Medernach	Modern Treuhand S.A., Luxembourg 9359
Becromal Trading S.A., Luxembourg 93568	PHI - Pierre Hammes Immobilière, S.à r.l., Dude-
Bellinter Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg 93575	lange 9358
Bellinter Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg 93576	PHI - Pierre Hammes Immobilière, S.à r.l., Dude-
Besseling & Friederes, S.à r.l., Diekirch 93577	lange 9358
Bofin International S.A., Luxembourg 93579	Pharos Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg 9358
BUO Finance Holding S.A., Luxembourg 93595	Phoenix Energy International S.A., Luxembourg . 9356
Carret PT Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 93561	PP Luxco Holdings, S.à r.l., Luxembourg 9358
Carret PT Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 93563	Prieten S.A., Luxembourg 9358
Cebo Finanziaria S.A., Luxembourg 93568	Raneda S.A., Luxembourg 9356
Chervil Power Holding S.A., Luxembourg 93598	Regency Business Base S.A., Luxembourg 9359
Cistelis S.A.H., Luxemburg93593	Rodolphe Mertens, S.à r.l., Luxembourg 9358
Cosmalis S.A.H., Luxemburg 93564	Romford Properties, S.à r.l., Schuttrange 9355
DDM Luxembourg S.A., Luxembourg 93572	Saltus S.A., Luxembourg
Deminor Luxembourg S.A., Luxembourg 93595	Saltus S.A., Luxembourg 9359
Dovenport Properties, S.à r.l., Schuttrange 93574	Savannah Investments S.A., Luxembourg 9356
EPI Temple, S.à r.l., Luxembourg 93554	Seeker Rekees, S.à r.l., Luxembourg 9356
EPI Temple, S.à r.l., Luxembourg 93557	Société de Participations Bohegie S.A., Luxem-
Far Sud Holding S.A., Luxembourg 93572	bourg 9357
Fin-Vet S.A., Luxembourg 93568	Spectre International S.A., Luxembourg 9358
First Trust S.A., Luxembourg 93596	Stal Investments S.A., Luxembourg 9356
Gaz Capital S.A., Luxembourg 93564	Sweet Re S.A., Senningerberg 9359
GEDEFI, Générale de Développement et de Finan-	Syrval S.A., Luxembourg 9360
cement S.A.H., Luxembourg 93573	Syrval S.A., Luxembourg 9360
Geofond Holdings S.A., Luxembourg 93564	Textile Finance Invest Holding S.A., Luxembourg 9359
GKI Lux, S.à r.l., Luxembourg 93557	Three Invest S.A., Luxembourg 9359
Goodrich XCH Luxembourg B.V., S.à r.l., Luxem-	Trentelacs S.A., Luxembourg 9356
bourg 93596	Valtipart S.A., Luxembourg 9356
Goodrich XCH Luxembourg B.V., S.à r.l., Luxem-	White Mountains Holdings (Luxembourg), S.à r.l.,
bourg 93598	Luxembourg 9358



ILIADE DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 5.233.700,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 89.924.

Extrait des Résolutions des Associés prises en date du 21 avril 2006

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur René Smeehuizen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle, 85, Polarisavenue, NL-2130 GE Hoofddorp de son mandat de gérant de catégorie A.
- L'Assemblée nomme comme nouveau gérant de catégorie A Monsieur Hedde Stegenga, né à Amsterdam (NL), le 27 juin 1974, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle, 85, Polarisavenue, NL-2130 GE Hoofddorp.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT03960. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089024.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

EPI TEMPLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 117.131.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of EPI TEMPLE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by a notarial deed enacted on 9 June 2006, registered on 21 June 2006 at the Luxembourg trade register section B number 117.131, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The meeting is presided by Mr. Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (B).

The chairman appoints as secretary Mr. Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F).

The meeting elects as scrutineer Mr. Yves Barthels, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The sole partner present or represented and the number of units held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) units of EUR 25.- (twenty-five euros) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.
 - III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

- 1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 4,020,000.- (four million twenty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 4,032,500.- (four million thirty two thousand five hundred euros) by the issue of 160,800.- (one hundred sixty thousand eight hundred) units having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.
- 2. Subscription and full payment of the new units by contribution in kind by the conversion into capital of an unquestioned and immediately payable claim of EUR 4,020,000.- (four million twenty thousand euros) existing against the Company in favour of EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l. and available for the conversion into capital.
 - 3. Acceptation by the managers of the Company.
 - 4. Amendment of article eight of the articles of association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First Resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 4,020,000.- (four million twenty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 4,032,500.- (four million thirty two thousand five hundred euros) by the issue of 160,800.- (one hundred sixty thousand eight hundred) units having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the conversion into corporate capital of an unquestioned and immediately payable partner's claim, available for the conversion into capital, against the Company and in favour of the sole partner of the Company, EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B number 103.548, to the extent of EUR 4,020,000.- (four million twenty thousand euros).

Second Resolution

The meeting resolves to admit the subscription of the 160,800.- (one hundred sixty thousand eight hundred) units by EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., the sole partner of the Company.



Subscription - Payment

Thereupon intervenes EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., prenamed subscriber, which declared to subscribe to 160,800.- (one hundred sixty thousand eight hundred) units and to fully pay them up by the conversion into capital of its unquestionable and immediately payable partner's claim, available for the conversion into capital, against the Company and in favour of EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l. to the extent of EUR 4,020,000.- (four million twenty thousand euros).

The existence and the value of the said claim and of the waiver of this claim by EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l. in exchange for its conversion into capital have been certified to the undersigned notary by a certificate of acknowledgment of debt signed by the managers of the Company, to which an interim balance sheet as per June 30, 2006 is attached, and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

Such certificates, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Managers' Intervention

Thereupon intervene three managers of the Company EPI TEMPLE, S.à r.l.: Mr. Yves Barthels personally, Mr. Bruno Bagnouls and Mr. Ron Seacombe, both represented by Mr. Yves Barthels prenamed, by virtue of two proxies dated on July 26, 2006, which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Third Resolution

In view of the above resolutions, the meeting resolves to amend article eight of the articles of association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at 4,032,500.- (four million thirty two thousand five hundred euros) represented by 161,300 (one hundred sixty one thousand three hundred) units, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

There being nothing further on the agenda the meeting is terminated.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately forty three thousand six hundred euros (EUR 43,600.-).

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EPI TEMPLE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 9 juin 2006, inscrite le 21 juin 2006 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 117.131, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves Barthels, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 4.020.000,- (quatre millions vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 4.032.500,- (quatre millions trente-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 160.800 (cent soixante mille huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.



- 2.- Souscription et paiement des nouvelles parts par un apport en nature consistant en la conversion en capital social d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de EUR 4.020.000,- (quatre millions vingt mille euros) existant à la charge de la Société au profit de EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l.
 - 3.- Acceptation par les gérants de la Société.
 - 4.- Modification de l'article huit des statuts conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 4.020.000,- (quatre millions vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 4.032.500,- (quatre millions trente-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 160.800 (cent soixante mille huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la conversion en capital social d'une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de la Société et au profit de son associé unique EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B 103.548, à concurrence d'un montant de EUR 4.020.000,- (quatre millions vingt mille euros).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre la souscription des 160.800 (cent soixante mille huit cents) parts sociales par EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., associé unique de la Société.

Souscription - Paiement

Intervient ensuite EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., souscripteur prédésigné, qui a déclaré souscrire à 160.800 (cent soixante mille huit cents) parts sociales, et les libérer intégralement par la conversion en capital de sa créance certaine et liquide et exigible à l'encontre de la Société et en faveur de EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., à hauteur d'un montant de 4.020.000,- (quatre millions vingt mille euros).

L'existence et la valeur de la dite créance ainsi que la renonciation à cette créance par EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l. en échange de sa conversion en capital social ont été certifiées au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par les gérants de la Société, auquel un bilan intérimaire en date du 30 juin 2006 est annexé, ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

Ces certificats, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus trois gérants de la Société EPI TEMPLE, S.à r.l.: Monsieur Yves Barthels en son nom personnel, Monsieur Bruno Bagnouls et Monsieur Ron Seacombe, tous deux représentés par Monsieur Yves Barthels prénommé, en vertu de deux procurations du 26 juillet 2006 qui resteront annexées.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirment la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Au regard des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 8. Le capital social est fixé à 4.032.500,- (quatre millions trente-deux mille cinq cents euros) représenté par 161.300 (cent soixante-et-un mille trois cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ quarante trois mille six cents euros (EUR 43.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, Y. Barthels, G. Lecuit.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, vol. 29CS, fol. 16, case 3. – Reçu 40.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

G. Lecuit.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(083173.3/220/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.



EPI TEMPLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 117.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 9 août 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

G. Lecuit.

(083175.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

GKI LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis. R. C. Luxembourg B 118.234.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur Aymeric Kempf, gérant de sociétés, demeurant à L-8363 Septfontaines, Simmerfarm,

ici représenté par Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 18 juillet 2006,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant, agissant comme dit ci-avant, et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1er. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la mise en valeur, la promotion, la gestion de tout bien immobilier, l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.
- Art. 4. La société prend la dénomination de GKI LUX, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales sont toutes attribuées à Monsieur Aymeric Kempf, gérant de sociétés, demeurant à L-8363 Septfontaines, Simmerfarm.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatrevingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.



En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

- Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayant droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.
- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spécial.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

- Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

- Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
 - Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présentes statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ hui cent cinquante Euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Aymeric Kempf, gérant de sociétés, demeurant à L-8363 Septfontaines, Simmerfarm.

- 2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hellers, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 31 juillet 2006, vol. 362, fol. 47, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 août 2006.

H. Beck.

(083592.4/201/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.



3L INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 81.867.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089029.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

KERNEL ASSETS DIVISION S.A., Société Anonyme (dissoute et liquidée).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 97.452.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 64 du 16 janvier 2004. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 5 août 2005, acte publié au Mémorial C numéro 28 du 5 janvier 2006 et en date du 25 octobre 2005, acte publié au Mémorial C numéro 349 du 16 janvier 2006. Elle a été dissoute et liquidée par-devant Me Jean Seckler, prénommé, en date 16 juin 2006, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KERNEL ASSETS DIVISION S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(089030.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

ROMFORD PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale. R. C. Luxembourg B 102.576.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the eighteenth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms. Michelle Carvill, employee, with professional address in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale,

acting in the name and on behalf of GLEBE (ROMFORD) LIMITED, a company incorporated under the laws of England, on June 16, 2005 and having its registered office at Acre House, 11/15 William Road, London, NW1 3ER, England, registered in the Company Register under the number 5482904,

by virtue of a proxy given on July 17, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ROMFORD PROPERTIES, S.à r.l., having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, has been incorporated pursuant a notarial deed, on July, 27, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1106 on November, 2, 2004;
- that the capital of the corporation ROMFORD PROPERTIES, S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (25.- EUR) each, fully paid;
- that GLEBE (ROMFORD) LIMITED, has become owner of the shares and has decided to dissolve the company ROMFORD PROPERTIES, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- that GLEBE (ROMFORD) LIMITED, being sole owner of the shares and liquidator of ROMFORD PROPERTIES, S.à r.l., declares:
 - * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- * regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;



- * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of ROMFORD PROPERTIES, S.à r.l. is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Estimation - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Michelle Carvill, employée privée, avec adresse professionnelle à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, agissant en sa qualité de mandataire spécial de GLEBE (ROMFORD) LIMITED, une société de droit anglais constituée le 16 juin 2005 et ayant son siège social à Acre House, 11/15 William Road, Londres, NW1 3ER, Angleterre, inscrite au Registre des sociétés sous le numéro 5482904,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ROMFORD PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 juillet 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1106 du 2 novembre 2004;
- que le capital social de la société ROMFORD PROPERTIES, S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que GLEBE (ROMFORD) LIMITED, étant devenue seule propriétaire des parts sociales, a décidé de dissoudre et de liquider la société ROMFORD PROPERTIES, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que GLEBE (ROMFORD) LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ROMFORD PROPERTIES, S.à r.l., qu'en tant qu'associée unique, déclare:
 - * que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
 - * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Estimation - Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Carvill, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, vol. 154S, fol. 72, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006. (083177.3/220/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

G. Lecuit.



PHOENIX ENERGY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 110.336.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Michaël Zianveni, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089031.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

HURCA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 61.149.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 11 août 2006 que ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. a été relevé de ses fonctions de Commissaire aux comptes.

KOHNEN & ASSOCIES, S.à r.l., 66, rue Marie Adélaïde à L-2128 Luxembourg, a été élue au poste de Commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2009.

Luxembourg, le 11 août 2006.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089073.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

CARRET PT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 117.058.

In the year two thousand and six, on the fourteenth of July.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG, S.à r.l., a company organised under the Law of Luxembourg, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg trade register under the number B 115 346,

duly represented by Mrs Aurélie Melchior, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on July 13, 2006.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary public, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG, S.à r.l., is the sole member of the corporation CARRET PT LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg trade register under number B 117.058, hereafter referred to as «the Corporation», incorporated by a deed of Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, notary public, residing in Luxembourg, on June 8, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Corporation:

First resolution

The sole member resolves to increase the capital of the Corporation so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to the amount of one hundred seventy million twelve thousand five hundred euro (EUR 170,012,500.-) represented by six million eight hundred thousand five hundred (6,800,500) corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole member resolves to issue six million eight hundred thousand (6,800,000) additional corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.



Subscription and Payment

The prenamed company BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG, S.à r.l., represented as hereabove stated, declares to subscribe for six million eight hundred thousand (6,800,000) new corporate units with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in kind, consisting in the contribution of 2,000 shares having a nominal value of EUR 1.40 (one euro and forty cent) each held by BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed in the company MUSKERRY LIMITED, a company organised under the laws of Gibraltar with registered office at Suite 5, International House, PO Box 178, Gibraltar.

It results from the present notarial deed, as well as from the contribution agreement effective on July 12, 2006, between that the shares held by BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG, S.à r.l. in MUSKERRY LIMITED are transferred to the Corporation.

It results from an affidavit duly signed by VICALI SERVICES (BVI) INC., in its capacity of director of MUSKERRY LIMITED that the shares are held by BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG, S.à r.l., that there are no restrictions affecting the free transferability of the shares in MUSKERRY LIMITED to the Corporation, and that the transfer of the shares in MUSKERRY LIMITED will be registered in the shares register of the said company upon receipt of this notarial deed duly registered.

This contribution of shares has been examined in a valuation report drawn up by Mr. Alan Quasha, Chairman of BREAN MURRAY CARRET & CO INC. on July 6, 2006, the conclusion of which is as follows:

«- the value of the Contribution is at least equal to the number and value of the six million eight hundred thousand (6,800,000) corporate units each to be issued by the Corporation as consideration;

- we have no further comment to make on the value of the Contribution.»

Copy of the contribution agreement, affidavit and report, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the two preceding resolutions, the sole member resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Corporation, so that it shall henceforth read as follows:

«The subscribed share capital is set at one hundred seventy million twelve thousand five hundred euro (EUR 170,012,500.-) represented by six million eight hundred thousand five hundred (6,800,500) corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Tax Exemtpion

As regards to the contribution in kind, leading the Corporation to holding at least 65% of the capital of MUSKERRY LIMITED a company incorporated and with its registered office in the European Union, the Corporation refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder representing the appearing person, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Nous, Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG, S.à r.l., une société organisée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 40, boulevard Joseph II L-1811 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115346,

dûment représentée par Maître Aurélie Melchior, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 juillet 2006,

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG, S.à r.l. est l'associée unique de la société CARRET PT LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117058, ci-après définie comme la «Société», constituée par acte de Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 Juin 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, au montant de cent soixante dix millions douze mille cinq cent euros (EUR 170.012.500,-)



représenté par six millions huit cent mille cinq cents (6.800.500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Seconde résolution

L'associée unique décide d'émettre six millions huit cent mille (6.800.000) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

La société prénommée BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG, S.à r.l., représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire aux six millions huit cent mille (6.800.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingtcinq euros (EUR 25,-) chacune, et entièrement libérer ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en l'apport de 2.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,40 (un euro quarante cents) détenue par BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG, S.à r.l., préqualifiée, dans la société MUSKERRY LIMITED une société organisée sous la loi de Gibraltar ayant son siège social à Suite 5, International House, PO Box 178, Gibraltar.

Il ressort du présent acte notarié ainsi que du contrat d'apport effectif au 12 juillet 2006 entre BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG, S.à r.l. et la Société que les actions détenues par BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG, S.à r.l. dans la société MUSKERRY LIMITED sont transférées à la Société.

Il ressort d'un affidavit dûment signé par VICALI SERVICES (BVI) INC., en sa qualité d'administrateur de MUSKERRY LIMITED que les actions sont détenues par BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG, S.à r.l., qu'il n'y a pas de restrictions affectant la libre cession des actions de MUSKERRY LIMITED à la Société, et que le transfert des actions sera enregistré dans le registre des actions de ladite société dès réception de l'acte de transfert dûment enregistré.

Cet apport d'actions a été examiné dans un rapport d'évaluation réalisé par Monsieur Alan Quasha, Président de BREAN MURRAY CARRET & CO INC. en date du 6 juillet 2006, dont la conclusion est la suivante:

- «- La valeur de l'apport est au moins égale au nombre et à la valeur des six millions huit cent mille (6.800.000) parts sociales à émettre par la Société en contrepartie;
 - Nous n'avons aucun autre commentaire à faire sur la valeur de l'apport.»

Copie de ce contrat d'apport, de cet affidavit et de ce rapport, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à cent soixante dix millions douze mille cinq cents euros (EUR 170.012.500) représenté par six millions huit cent mille cinq cents (6.800.500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Exemption fiscale

Considérant l'apport en nature, amenant la Société a détenir au moins 65% des actions de MUSKERRY LIMITED, une société constituée et ayant son siège social au sein de l'Union Européenne, la Société se rapporte à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Melchior, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 2, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

A.-J.-J. Schwachtgen.

(083639.3/230/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

CARRET PT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 117.058.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1052 du 14 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.-J. J. Schwachtgen.

(083641.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.



GAZ CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R. C. Luxembourg B 95.071.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 août 2006

- Les mandats des administrateurs M. Rolf Caspers, M. Vincent de Rycke, M. Tom Verheyden et du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., sont renouvelés;
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007 statuant sur les comptes annuels de 2006.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089084.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

VALTIPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.471.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALTIPART S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(089087.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

GEOFOND HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 56.472.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEOFOND HOLDINGS S.A.

LOUV, S.à r.l. / DMC, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(089088.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

COSMALIS S.A.H., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt. H. R. Luxemburg B 118.237.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sechs.

Den achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach,

Sind erschienen:

- 1.- Die Aktiengesellschaft HOLDING ONE S.A.H., mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 98.671.
- 2.- Die Aktiengesellschaft LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4a, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 76.858.

Die Komparentinnen sub 1+2) sind hier vertreten durch Herrn Max Galowich, Jurist, wohnhaft in L-2530 Luxembutg, 4, rue Henri Schnadt, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied der besagten Gesellschaften sowie als Bevollmächtiger des Verwaltungsratsmitgliedes derselben Gesellschaften Herr Jean-Paul Frank, sachtverständiger Buchhalter, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt,

aufgrund zweier Vollmachten unter Privatschrift vom 27. Juli 2006,

welche Vollmachten, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.



Welche Komparentinnen, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen gegründete Holdinggesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft, wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet unter Bezeichnung COSMALIS S.A.H.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Zweck der Gesellschaft ist auch der Erwerb, der Besitz, die Kontrolle, die Verwaltung und die Entwicklung von Patenten, Dienstleistungs- und Produktmarken sowie jede sonstigen industriellen und geistigen Eigentumsrechte.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie Gesellschaften an denen sie massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie wird alle Massnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

In ihren sämtlichen Geschäftstätigkeiten bleibt die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 31. juli 1929 und des Artikels 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend euro (EUR 31.000,-), engeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn euro (EUR 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Geselschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden. Scheidet ein Verwaltungsratmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächste Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind, oder diesen fördern. Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einer Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, sie schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese tägliche Geschäftsführung an ein delegiertes Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Die Übertragung bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, rechtsgültig verpflichtet.

- Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.
 - Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 8. Die jährliche Haupversammlung findet rechtens statt, am zweiten Montag des Monats Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.
- Art. 9. Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.



Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Haupversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden, und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, vorbehaltlich der Genehmigung des Kommissars und gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividenden auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endigt am 31. Dezember 2006.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2007 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten die ein hundert (100) Aktien wie folgt zu zeichnen:

- 1.- Die Aktiengesellschaft HOLDING ONE S.A.H., mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 98.671, neunundneunzig Aktien
- 2.- Die Aktiengesellschaft LUXEMBURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4a, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 76.858, eine Aktie

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreissig tausend euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und er bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (EUR 1.300,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
- Herr Max Galowich, Jurist, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt,
- Herr Jean-Paul Frank, sachverständiger Buchhalter, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.
- Herr Dan Epps, Steuerberater, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.
- 3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die anonyme Gesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.

- 4.- Die Mandate der Verwaltungstratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.
- 5.- Der Verwaltungsrat wird ermächtigt die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten an eines oder mehrere seiner Mitglieder zu übertragen.
 - 5. -Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

Worüber urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Galowich, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 31 juillet 2006, vol. 362, fol. 46, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Echternach, den 2 August 2006.

H. Beck.



D'ARRIGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 120, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 81.279.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(089103.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

D'ARRIGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 120, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 81.279.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(089102.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

STAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.729.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STAL INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(089089.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

HECO REASSURANTIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 98.417.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HECO REASSURANTIE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(089106.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

RANEDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 72.076.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05798, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Signature.

(089107.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.



BECROMAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 55.241.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 juin 2006 que:

- Monsieur Claude Brechbuhl;
- Monsieur Michel Ledin:
- Monsieur Bruno Beernaerts.

Sont réélus administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

- Est réélue Réviseur d'entreprises pour la même période:

PANNELL KERR FORSTER LUXEMBOURG S.A., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, réf. LSO-BT00360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089104.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

FIN-VET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 85.930.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05797, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Signature.

(089108.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

CEBO FINANZIARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 59.565.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y annexés, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02818, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Signature.

(089109.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

SEEKER REKEES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 591.250,-.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 112.802.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 juillet 2006

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089127.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.



LEDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 102.915.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05809, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Signature.

(089110.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

SAVANNAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 107.714.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y annexés, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05811, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Signature.

(089112.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

TRENTELACS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 93.726.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05796, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Signature.

(089114.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

ARRADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 89.865.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05812, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Signature.

(089116.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

ARCITRO S.A.H., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt. H. R. Luxemburg B 118.239.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sechs, den achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach,

Sind erschienen:

- 1.- Die Aktiengesellschaft HOLDING ONE S.A.H., mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4, rue, Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 98.671.
- 2.- Die Aktiengesellschaft LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4a, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 76.858.

Die Komparentinnen sub 1+2) sind hier vertreten durch Herrn Max Galowich, Jurist, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied der besagten Gesellschaften sowie als Bevollmächtigter des Verwaltungsratsmitgliedes derselben Gesellschaften Herr Jean-Paul Frank, sachverständiger Buchhalter, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt,

aufgrund zweier Vollmachten unter Privatschrift vom 27. Juli 2006,

welche Vollmachten, von dem Komparanten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentinnen, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen gegründete Holdinggesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft, wie folgt zu beurkunden.



Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet unter der bezeichnung ARCITRO S.A.H.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen kann der Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Zweck der Gesellschaft ist auch der Erwerb, der Besitz, die Kontrolle, die Verwaltung und die Entwicklung von Patenten, Dienstleistungs- und Produktmarken sowie jede sonstigen industriellen und geistigen Eigentumsrechte.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie Gesellschaften an denen sie massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie wird alle Massnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

In ihren sämtlichen Geschäftstätigkeiten bleibt die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 und des Artikels 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend EURO (EUR 31.000,-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert sehn EURO (EUR 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächste Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind, oder diesen fördern. Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesendsen Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese tägliche Geschäftsführung an ein delegiertes Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Die Übertragung bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitglied, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, rechtsgültig verpflichtet.

- **Art. 6.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.
 - Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt, am zweiten Montag des Monats Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.
- Art. 9. Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.



Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden, und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, vorbehaltlich der Genehmigung des Kommissars und gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividenden auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endigt am 31. Dezember 2006.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2007 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten die ein hundert (100) Aktien wie folgt zu zeichnen:

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingesschränkt über den Betrag von einunddreissig tausend EURO (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und er bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (EUR 1.300,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
- Herr Max Galowich, Jurist, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt,
- Herr Jean-Paul Frank, sachverständiger Buchhalter, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.
- Herr Dan Epps, Steuerberater, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.
- 3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die anonyme Gesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.

- 4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.
- 5.- Der Verwaltungsrat wird ermächtigt die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten an eines oder mehrere seiner Mitglieder zu übertragen.
 - 5.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

Worüber urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Galowich, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 31 juillet 2006, vol. 362, fol. 46, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 3. August 2006.

H. Beck.

(083607.3/201/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.



LATIONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 71.353.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05814, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Signature.

(089119.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

FAR SUD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 87.081.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y annexés, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07515, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Signature.

(089121.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS BOHEGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 83.353.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(089128.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

MERCURY INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80, rue de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 86.558.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par Me Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 2002, publié au Mémorial C n° 931 du 19 juin 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 novembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 1771 du 12 décembre 2002, modifiée par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C n° 1477 du 30 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERCURY INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(089356.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

DDM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 36.612.

Le bilan au 30 avril 2006, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089402.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.



GEDEFI, GENERALE DE DEVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 38.789.

L'an deux mille six, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GENERALE DE DE-VELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT (GEDEFI) S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 38.789.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neumann, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 1991, publié au Mémorial C n° 201 du 14 mai 1992.

Les statuts furent modifiés en dernier lieu par acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1992, publié au Mémorial, Série C n° 180 du 24 avril 1993.

Les statuts furent modifiés par acte sous seing privé en date du 30 avril 2001, publié au Mémorial C n° 1010 du 15 novembre 2001 aux fins d'adapter l'euro comme monnaie d'expression du capital social.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit.

Monsieur le président nomme comme secrétaire Madame Clara Mara-Marhuenda, maître en droit.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Hortense Huberty-Muller, employée privée, et Madame Maria Fiorani-Longo, employée privée. Tout le bureau a son adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve. Madame le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 3.500 (trois mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de 397.671,82 euros (trois cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-et-onze euros et quatre-vingt-deux cents), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tous présents ou représentés, restera annexée à la présente, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- 2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1) Dissolution de la Société et mise en liquidation conformément aux articles 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales;
 - 2) Nomination d'un liquidateur;
 - 3) Fixation des pouvoirs du liquidateur;
 - 4) Fixation de la rémunération du liquidateur;
 - 5) Divers

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle a été régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide la dissolution de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation conformément aux articles 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à clôture de celle-ci.

Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «société en liquidation».

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur Monsieur Nico Schaeffer.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la Société en conformité avec ladite loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer les émoluments et la rémunération du liquidateur à la fin des opérations de liquidation de la Société et décide de lui accorder un acompte de 1.500,- EUR (mille cinq cent euros) sir ses débours et un acompte de 2.500,- EUR (deux mille cinq cent euros) sur ses honoraires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Schaeffer, C. Mara-Marhuenda, H. Huberty-Muller, M. Fiorani-Longo, A. J. J. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 14, case 7. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

A. J. J. Schwachtgen.

(083642.3/230/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.



DOVENPORT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale. R. C. Luxembourg B 99.897.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the eighteenth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms. Michelle Carvill, employee, with professional address in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale,

acting in the name and on behalf of GLEBE (EPSOM) LIMITED, a company incorporated under the laws of England, on June 16, 2005 and having its registered office at Acre House 11/15 William Road, London, NW1 3ER, England, registered in the Company Register under the number 5482902,

by virtue of a proxy given on July 17, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation DOVENPORT PROPERTIES, S.à r.l., having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, has been incorporated pursuant a notarial deed, on March, 18, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 524 on May, 19, 2004;
- that the capital of the corporation DOVENPORT PROPERTIES, S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (25.- EUR) each, fully paid;
- that GLEBE (EPSOM) LIMITED, has become owner of the shares and has decided to dissolve the company DOV-ENPORT PROPERTIES, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- that GLEBE (EPSOM) LIMITED, being sole owner of the shares and liquidator of DOVENPORT PROPERTIES, S.à r.l., declares:
 - * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- * regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
 - * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of DOVENPORT PROPERTIES, S.à r.l. is to be considered closed;
 - that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Estimation - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at one thousand euro (1,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Michelle Carvill, employée privée, avec adresse professionnelle à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, agissant en sa qualité de mandataire spécial de GLEBE (EPSOM) LIMITED, une société de droit anglais, constituée en date du 16 juin 2005 et ayant son siège social à Acre House, 11/15 William Road, Londres, NW1 3ER, Angleterre, inscrite au Registre des sociétés sous le numéro 5482902,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DOVENPORT PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 18 mars 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 524 du 19 mai 2004;
- que le capital social de la société DOVENPORT PROPERTIES, S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que GLEBE (EPSOM) LIMITED, étant devenue seule propriétaire des parts sociales, a décidé de dissoudre et de liquider la société DOVENPORT PROPERTIES, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;



- que GLEBE (EPSOM) LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société DOVENPORT PROPERTIES, S.à r.l., qu'en tant qu'associée unique, déclare:
 - st que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
 - * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Estimation - Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (1.000,-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Carvill, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, vol. 154S, fol. 72, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

G. Lecuit.

(083179.3/220/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

BELLINTER HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 16.748.

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de BELLINTER HOLDINGS S.A., R.C.S. Numéro B 16 748, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Pétange, en date du 23 avril 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 185 du 16 août 1979.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 562 du 11 avril 2002.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Ingrid Heintz, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sandra Kaiser, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

uxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent quatre-vingt-six mille (186.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Dollars US chacune, représentant l'intégralité du capital social de dix-huit millions six cent mille (18.600.000,-) Dollars US sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2. Conversion de la devise du capital social de la Société de dollars US en euros au taux de change convenu de USD 1,25 pour 1 EUR au 29 juin 2006.
 - 3. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 80,-.
 - 4. Réintroduction d'un capital autorisé de EUR 20.000.000,- représenté par 250.000 actions de EUR 80,- chacune.
 - 5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée.

Deuxième résolution

La devise du capital social est convertie de USD en EUR au cours de 1,- euro pour 1,25 USD au 29 juin 2006, de sorte que ledit capital social est fixé à EUR 14.880.000,- divisé en 186.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à EUR 80,-.

Quatrième résolution

Le nouveau capital autorisé est fixé à EUR 20.000.000,-.

Cinquième résolution

En conséquence des quatre résolutions qui précèdent l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatorze millions huit cent quatre-vingt mille (14.880.000,-) euros divisé en cent quatre-vingt-six mille (186.000) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt (80,-) euros chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à vingt millions (20.000.000,-) d'euros, divisé en deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt (80,-) euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 25 juillet 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes. Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscriptions ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les cessions d'actions ne peuvent s'opérer qu'entre actionnaires de la société ou à des personnes physiques ou morales, filiales ou associés des souscripteurs, tant que la Société aura le statut de société holding de financement.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quarantecinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute

Signé: G. Blauen, I. Heintz, S. Kaiser, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 83, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

A. Schwachtgen.

(083655.3/230/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

BELLINTER HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding. (anc. BELLINTER S.A.)

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 16.748.

Statuts coordonnés suivant l'acte Nº 1103 du 25 juillet 2006, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(083656.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.



BESSELING & FRIEDERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9205 Diekirch, 13, rue St. Antoine. R. C. Luxembourg B 118.478.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur Fernand Friederes, agent d'assurances, né à Ettelbruck, le 23 août 1965, matricule n° 1965 08 23 152, demeurant à L-9365 Eppeldorf, 8, Beforterstrooss.

Lequel a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques, dûment agréées, ainsi que toutes les activités qui se rattachent directement ou indirectement à son objet principal.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. La société prend la dénomination de BESSELING & FRIEDERES, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Diekirch. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25.000) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de deux cent cinquante (250) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Monsieur Fernand Friederes, prénommé.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille (25.000) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.
- **Art. 10.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.
 - Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille six.
- Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.



- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
 - Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant Monsieur Fernand Friederes, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature du gérant. Le siège est établi à L-9205 Diekirch, 13, rue St. Antoine.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, états et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Friederes, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 11 août 2006, vol. 618, fol. 78, case 11. – Reçu 250 euros.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 août 2006. F. Unsen.

(988522.3/234/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 août 2006.

BATI-CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7662 Medernach, 47, rue d'Ermsdorf. R. C. Luxembourg B 96.594.

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BATI-CO S.A., avec siège social à L-9357 Bettendorf, 24, Cité Pierre Strauss, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 96.594.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 329 du 13 novembre 1985, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Camille Hellinckx en date du 13 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 97 du 12 avril 1989.

Le capital de la société a été converti en euros en vertu d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire en date du 1er mars 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1329 du 13 septembre 2002.

Le capital social de la société s'élève au montant de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri Kisch, administrateur de société, demeurant à L-9357 Bettendorf, 24, Cité P. Strauss,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Claude Kisch, technicien, demeurant à L-7640 Christnach, 16A, Fielserstrooss.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Wies, épouse de Monsieur Henri Kisch, demeurant à L-9357 Bettendorf, 24, Cité P. Strauss.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-7662 Medernach, 47, rue d'Ermsdorf, avec modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
 - Art. 2. (Alinéa 1er). Le siège social est établi à Medernach.
 - 2.- Adaptation de l'article 5 des statuts à la conversion du capital social en euros afin de lui donner la teneur suivante:
- Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, entièrement libérées.
 - 3.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Bettendorf à Medernach et de fixer la nouvelle adresse à L-7662 Medernach, 47, rue d'Ermsdorf, avec modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (Alinéa 1er). Le siège social est établi à Medernach.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 5 des statuts à la conversion du capital social en euros du 1er mars 2001 afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, entièrement libérées.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les prédites résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: H. Kisch, J.-C. Kisch, A. Wies, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 8 août 2006, vol. 362, fol. 50, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 août 2006.

H. Beck.

(988467.3/201/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 août 2006.

BATI-CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7662 Medernach, 47, rue d'Ermsdorf.

R. C. Luxembourg B 96.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 août 2006.

H. Beck.

(988469.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 août 2006.

ARGOS INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 86.102.

Le bilan du rapport annuel révisé au 31 décembre 2005 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2006, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06376, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

B. Leite / L. Palumbo

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

(089403.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

BOFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 67.293.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

E. Fort / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

(089406.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.



RODOLPHE MERTENS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne. R. C. Luxembourg B 118.798.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Rodolphe Mertens, architecte, né à Kolwezi (République Démocratique du Congo), le 2 juin 1971, demeurant à L-2114 Luxembourg, 23A, rue Malakoff.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

- Art. 1er. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de RODOLPHE MERTENS, S.à r.l.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité civile à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte/ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille six.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Rodolphe Mertens, architecte, né à Kolwezi (République Démocratique du Congo), le 2 juin 1971, demeurant à L-2114 Luxembourg, 23A, rue Malakoff, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

- Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

- Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- **Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
 - le solde restera à la libre disposition des associés.
- Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.
- **Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.



Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est au 12, rue de Bastogne, L-1217 Luxembourg.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Rodolphe Mertens, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Mertens, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, vol. 29CS, fol. 43, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 août 2006.

T. Metzler.

(093060.3/222/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 118.444.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEM-BOURG), S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on 21 July 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the «Company»).

The meeting is opened at three p.m. and presided by Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Germaine Schwachtgen, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

- I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. These list and proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.
- II.- As it appears from the attendance list, the 486,574 (four hundred eighty-six thousand five hundred seventy-four) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 6,334,000 (six million three hundred thirty-four thousand Euro) so as to raise it from its amount of EUR 48,657,400 (forty-eight million six hundred fifty-seven thousand four hundred Euro) to EUR 54,991,400 (fifty-four million nine hundred ninety-one thousand four hundred Euro) by the issue of 63,340 (sixty-three thousand three hundred forty) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 25,336,236 (twenty-five million three hundred thirty-six thousand two hundred thirty-six Euro), of which EUR 633,400 (six hundred thirty-three thousand four hundred Euro) shall be allocated to the legal reserve;
- 3. Subscription and payment by WM ALAMEDA (GIBRALTAR) LIMITED, a company duly incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar of 63,340 (sixty-three thousand three hundred forty) new shares by way of a contribution of the shares it holds in WM REULER (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;



- 4. New composition of the shareholding of the Company; and
- 5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 6,334,000 (six million three hundred thirty-four thousand Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 48,657,400 (forty-eight million six hundred fifty-seven thousand four hundred Euro) to EUR 54,991,400 (fifty-four million nine hundred ninety-one thousand four hundred Euro) by the issue of 63,340 (sixty-three thousand three hundred forty) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the «New Shares»), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 25,336,236 (twenty-five million three hundred thirty-six thousand two hundred thirty-six Euro), of which EUR 633,400 (six hundred thirty-three thousand four hundred Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 8,044 (eight thousand forty-four shares) shares with a nominal value of the Euro equivalent of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each held in WM REULER (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the «Shares of WM REULER»), by WM ALAMEDA (GIBRALTAR) LIMITED, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the «Contributor»).

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 63,340 (sixty-three thousand three hundred forty) New Shares referred to above by the contribution in kind of the Shares of WM REULER.

Subscription - Payment

The Contributor, here represented by Mr Raymond Thill, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe the 63,340 (sixty-three thousand three hundred forty) New Shares with a nominal value EUR 100 (one hundred Euro) each.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 25,336,236 (twenty-five million three hundred thirty-six thousand two hundred thirty-six Euro), of which EUR 633,400 (six hundred thirty-three thousand four hundred Euro) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares as well as the share premium of EUR 25,336,236 (twenty-five million three hundred thirty-six thousand two hundred thirty-six Euro) have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting in shares of a European capital company as defined in Article 4-2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares, represents 63,340 (sixty-three thousand three hundred forty) Shares of WM REULER with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing 100% of its share capital.

The contribution described above consists exclusively in 8,044 (eight thousand forty-four shares) shares of a company having its registered office in a Member State of the European Union, so the total value of the Shares of WM REULER in the amount of EUR 31,670,236 (thirty-one million six hundred seventy thousand two hundred thirty-six Euro), being the Euro equivalent of USD 40,221,200 (forty million two hundred twenty-one thousand two hundred United States Dollars), is subject to capital duty exemption.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to EUR 31,670,236 (thirty-one million six hundred seventy thousand two hundred thirty-six Euro) is allocated as follows:

- EUR 6,334,000 (six million three hundred thirty-four thousand Euro) to the share capital; and
- EUR 25,336,236 (twenty-five million three hundred thirty-six thousand two hundred thirty-six Euro), of which EUR 633,400 (six hundred thirty-three thousand four hundred Euro) shall be allocated to the legal reserve.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is the Euro equivalent of USD 40,221,200 (forty million two hundred twenty-one thousand two hundred United States Dollars). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 26 July 2006, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Capital duty exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg capital company by a contribution in kind consisting of 100% of the share capital of a capital company incorporated in the European Union, whereby the Company will hold 100% of the share capital as shareholder (and hence more than 65%), the Company expressly requests, for the contri-



bution described above made by the Contributor, the application of Article 4.2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption in such case.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:
- WM ALAMEDA (GIBRALTAR) LIMITED: 549,914 (five hundred forty-nine thousand nine hundred fourteen) shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 54,991,400 (fifty-four million nine hundred ninety-one thousand four hundred Euro), represented by 549,914 (five hundred forty-nine thousand nine hundred fourteen) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at three fifteen p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte par le notaire soussigné, le 21 juillet 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à quinze heures et présidée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine Schwachtgen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

- l.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont reportés sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 486.574 (quatre cent quatre-vingt-six mille cinq cent soixante-quatorze) parts sociales de 100 EUR (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 6.334.000 EUR (six millions trois cent trente-quatre mille euros) afin de le porter de son montant actuel de 48.657.400 EUR (quarante-huit millions six cent cinquante-sept mille quatre cents euros) à 54.991.400 EUR (cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cents euros) par l'émission de 63.340 (soixante-trois mille trois cent quarante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 25.336.236 EUR (vingt-cinq millions trois cent trente-six mille deux cent trente-six euros), dont 633.400 EUR (six cent trente-trois mille quatre cents euros) sont alloués à la réserve légale;
- 3.- Souscription et paiement par WM ALAMEDA (GIBRALTAR) LIMITED, une société valablement constituée selon le droit du Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, de l'ensemble 63.340 (soixante-trois mille trois cent quarante) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature des parts sociales qu'il détient dans WM REULER (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société constituée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - 4.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société; et
 - 5.- Modification subséquente de l'article huit des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en



conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 6.334.000 EUR (six millions trois cent trente-quatre mille euros), afin de le porter de son montant actuel de 48.657.400 EUR (quarante-huit millions six cent cinquante-sept mille quatre cents euros) à 54.991.400 EUR (cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cents euros) par l'émission de 63.340 (soixante-trois mille trois cent quarante) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission pour un montant de 25.336.236 EUR (vingt-cinq millions trois cent trente-six mille deux cent trente-six euros), dont 633.400 EUR (six cent trente-trois mille quatre cents euros) sont alloués à la réserve légale; la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 8.044 (huit mille quarante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de l'équivalent en euros de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, détenues dans WM REULER (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société constituée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (les «Parts Sociales de WM REULER») par WM ALAMEDA (GIBRALTAR) LIMITED, une société valablement constituée selon le droit du Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'«Apporteur»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des 63.340 (soixante-trois mille trois cent quarante) Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par apport en nature des Parts Sociales de WM REULER.

Souscription - Paiement

L'Apporteur, ici représenté par M. Raymond Thill, clerc de notaire, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire les 63.340 (soixante-trois mille trois cent quarante) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 25.336.236 EUR (vingt-cinq millions trois cent trente-six mille deux cent trente-six euros), dont 633.400 EUR (six cent trente-trois mille quatre cents euros) sont alloués à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales, ainsi que la prime d'émission de 25.336.236 EUR (vingt-cinq millions trois cent trentesix mille deux cent trente-six euros), ont été intégralement payées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature de parts sociales d'une société de capitaux européenne tel que défini par l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'enregistrement.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Apporteur, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est composé de 8.044 (huit mille quarante-quatre) Parts Sociales de WM REULER ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, représentant 100% de son capital social.

L'apport décrit ci-dessus consiste exclusivement en 8.044 (huit mille quarante-quatre) parts sociales d'une société ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union européenne, dont la valeur totale des Parts Sociales de WM REU-LER d'un montant de 31.670.236 EUR (trente et un millions six cent soixante-dix mille deux cent trente-six euros), soit l'équivalent de 40.221.200 USD (quarante millions deux cent vingt et un mille deux cents dollars américains), est sujette à exonération du droit d'enregistrement.

La valeur totale de l'apport en nature effectué par l'Apporteur à la Société, qui s'élève à 31.670.236 EUR (trente et un millions six cent soixante-dix mille deux cent trente-six euros) est allouée comme suit:

- 6.334.000 EUR (six millions trois cent trente-quatre mille euros) au capital social; et
- 25.336.236 EUR (vingt-cinq millions trois cent trente-six mille deux cent trente-six euros), dont 633.400 EUR (six cent trente-trois mille quatre cents euros) sont alloués à la réserve légale.

Evaluation

La valeur nette de cet apport est de l'équivalent en euros de 40.221.000 USD (quarante millions deux cent vingt et un mille dollars américains). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 25 juillet 2006, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Requête en exonération de droits d'apports

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature consistant en 100% du capital social par une société de capitaux constituée dans l'Union européenne, en vertu de laquelle la Société détiendra 100% (cent pour cent) des parts sociales comme associé (et en conséquence plus de 65%), la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-avant effectué par l'Apporteur, à bénéficier de l'application de l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exemption des droits d'enregistrement dans un tel cas.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:



- WM ALAMEDA (GIBRALTAR) LIMITED: 549.914 (cinq cent quarante-neuf mille neuf cent quatorze) parts sociales.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à 54.991.400 EUR (cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cents euros), représenté par 549.914 (cinq cent quarante-neuf mille neuf cent quatorze) parts sociales de 100 EUR (cent euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance est levée à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, vol. 29CS, fol. 30, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

A. Schwachtgen.

(091651.5/230/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

PP LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 87.653.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of June.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

PICCHIO PHARMA INC. with registered office at 759, Square Victoria, Suite 224, Montreal H2Y 2J7 Quebec, Canada (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Laure Mersch, attorney at law, residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy established on 26 June, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the attorney in fact and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following: That it is the sole shareholder of PP LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 87.653 (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on the 4th of April 2002, published in the Mémorial C, Number 1207 of the 14th of August 2002. The articles of association of the Company were last modified by a deed of Maître Paul Bettingen dated 5 July 2005; published in the Mémorial C, Number 1340 of the 7th of December 2005, page 64.293.

All this being declared, the appearing party holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken by unanimous vote the following resolutions:

A. First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 22,000.- (twenty-two thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 3,961,000.- (three million nine hundred and sixty-one thousand Euro) to EUR 3,983,000.- (three million nine hundred and eighty-three) by the issue of 176 (one hundred and seventy-six) new shares with a nominal par value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up.

B. Second resolution

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to 176 (one hundred and seventy-six) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind hereafter described:

Contribution of a claim and a shareholders' advance

1. Description of the contribution

A Claim amounting to EUR 22,000.- (twenty-two thousand Euro) currently outstanding and recorded in the books of the Company as current liability (the «Claim»), to be converted into share capital of the Company.



2) Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the contributed assets has been given to the undersigned notary by a balance sheet of the Company dated June 20, 2006 evidencing the existence and value of the Claim to be converted as well as two certificates respectively issued by the authorized representative of the Sole Shareholder and by the board of directors of the Company.

Evaluation of the contribution in kind

The value of the Claim is deemed to amount to EUR 22,000.- (twenty-two thousand Euro).

Effective implementation of the contribution in kind

PICCHIO PHARMA INC., being the Sole Shareholder of the Company hereby certifies that:

- the Claim is currently outstanding as recorded in the interim accounts of the Company dated June 20, 2006 for a value equivalent to EUR 22,000.- at least and has not been assigned whether in whole or in part, nor are assignable to any third party;
 - the Claim is currently liquid, certain and immediately payable to the Sole Shareholder only.

Report of the Company's board of directors

The report of the board of directors of the Company, dated 26 June 2006, annexed to the present deed, attests that MM Francesco Bellini, Stef Oostvogels and Stéphane Hadet, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as directors of the Company owing to the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation, with its effective transfer, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the preceding Resolutions, the Sole Shareholder decides to restate article 6.1 of the Company's articles of association that will now read as follows:

«6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at EUR 3,983,000.- (three million nine hundred and eighty-three) represented by 31,864 (thirty-one thousand eight hundred and sixty-four) shares («parts sociales») of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; in this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (1,500.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PICCHIO PHARMA INC. ayant son siège social établi au 759 Square Victoria, Suite 224, Montréal H2Y 2J7 Québec, Canada (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Madame Laure Mersch, avocat, résidant 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 juin 2006,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Il est le seul et unique associé de la société PP LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social établi au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.653 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hespérange, en date du 4 avril 2002, acte publié au Mémorial C n° 1207 du 14 août 2002, page 57.904, dont les statuts ont été modifiés par une assemblée générale extraordinaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juillet 2005, publiés au mémorial C n° 1340 du 7 décembre 2005, page 64.293.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L' Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt -deux mille euros (22.000,- EUR) pour porter son montant actuel de trois millions neuf cent soixante et un mille euros (3.961.000,- EUR) à trois millions neuf cent quatre-vingt-trois euros (3.983.000,- EUR) par l'émission de cent soixante-seize (176) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les cent soixante-seize (176) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus et les libérer entièrement par apport en nature comme décrit ci-après:

Apport d'une créance

1. Description des apports

Une créance d'un montant de vingt-deux mille euros (22.000,- EUR) actuellement exigible et dûment mentionnée dans les comptes intérimaires de la Société en date du 20 juin 2006, à convertir en capital social (la «Créance»).

2. Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de ces actifs a été donnée au notaire instrumentant à travers les comptes intérimaires de la Société en date du 20 juin 2006 renseignant l'existence et la valeur de la Créance convertie en capital social ainsi que deux certificats respectivement émis par le représentant de l'Associé Unique et par le conseil de gérance de la Société.

Evaluation de l'apport

La valeur de l'apport en nature est estimée à EUR 22.000,-.

Réalisation effective de l'apport

PICCHIO PHARMA INC., représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- la Créance est immédiatement payable tel que mentionné dans les comptes intérimaires de la Société en date du 20 juin 2006 et n'a pas été transférée en tout ou en partie à un tiers;
 - la Créance est actuellement liquide, certaine, exigible et payable à l'Associé Unique exclusivement;

Rapport du conseil de gérance

Le rapport du conseil de gérance de la Société en date du 26 juin 2006, annexé aux présentes, atteste que MM. Francesco Bellini, Stef Oostogels et Stéphane Hadet, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagées en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrits plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété dudit apport et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de procéder à la refonte de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« 6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à trois millions neuf cent quatre-vingt-trois euros (3.983.000,- EUR) représenté par trente et un mille huit cent soixante-quatre (31.864) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Mersch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, vol. 154S, fol. 44, case 2. – Reçu 220 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2006.

P. Bettingen.

(083816.3/202/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.



ATI TECHNOLOGIES (HUNGARY) KFT, LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 112.231.

Par résolution datée du 4 mai 2006, les Administrateurs-délégués de la société ATI TECHNOLOGIES (HUNGARY) KFT, LUXEMBOURG BRANCH, ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089135.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

PHI - PIERRE HAMMES IMMOBILIERE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3563 Dudelange, 33, rue Marcel Schmit. R. C. Luxembourg B 56.806.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 décembre 2005 au siège social à Dudelange Les associés de la société ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

. .

- 4) . . . démission de ses fonctions de gérant est accordée à Madame Marie-Josée Clees, demeurant à Dudelange, à partir du 1^{er} juillet 2005.
- 5) Dans l'attente de la désignation d'un nouveau gérant, Monsieur Pierre Hammes assurera la gestion des affaires courantes par intérim.
- 6) Monsieur Nic Hammes, demeurant à Dudelange, a cédé la totalité de ses parts sociales à Monsieur Pierre Hammes, qui de ce fait devient associé unique de la PHI, S.à r.l.
 - 7) La signature du seul Monsieur Pierre Hammes engage valablement la société

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089174.5//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

PHI - PIERRE HAMMES IMMOBILIERE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3563 Dudelange, 33, rue Marcel Schmit. R. C. Luxembourg B 56.806.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 juillet 2006 au siège social à Dudelange Le soussigné: Pierre Hammes, demeurant à Dudelange,

seul associé de la S.à r.l. PHI-PIERRE HAMMES IMMOBILIERE, a pris ce jour à l'unanimité les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant de la société PHI, PIERRE HAMMES IMMOBILIERE, S.à r.l., à partir du 1er janvier 2006, pour une durée indéterminée, Monsieur Pierre Hammes, demeurant à Dudelange.

. . .

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089174.4//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

PRIETEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 86.325.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

Signature.

(089738.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.



SPECTRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 99.713.

EXTRAIT

Sur demande du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 27 juillet 2006, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. «révocation de Monsieur Kieran Dolan, né à Dublin (Irlande), le 26 janvier 1964, demeurant à F-34080 Montpellier, Bussy d'Amboise, 160, rue d'Alco (France), de son poste de deuxième Administrateur;
- 2. nomination de Monsieur Kenneth Smith, né à Londres (Royaume-Uni), le 23 février 1974, demeurant à RM3 8DR Essex, Romford, 58 Hill Dene Avenue (Royaume-Uni), en qualité de nouvel Administrateur».

Pour extrait conforme

S. Majchrzak

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089188.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

GRUND CORPORATE FINANCE PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 99.044.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 1er août 2006 que le gérant actuel, RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. est dissoute et absorbée par ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Dorénavant le conseil de Gérance sera constitué comme suit:

- ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
 - RCS MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l. avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 août 2006.

ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089200.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

PHAROS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 22.887.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of PHAROS HOLDING S.A., R.C.S. Number B 22 887, with registered office in Luxembourg, originally incorporated under the denomination of A.I.M. INVESTMENTS S.A., pursuant to a deed of Maître Aloyse Biel, then notary residing in Differdange, dated June 3, 1985, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 193 of July 4, 1985.

The Articles of Incorporation have been amended at several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated September 7, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 759 of October 16, 2000.

The meeting begins at eleven forty-five a.m., Mrs. Geneviève Blauen, company director, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Véronique Guebels, secretary, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sandra Kaiser, corporate executive, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the fifty thousand and fifty (50,050) shares of no par value, representing the total capital of ten million one hundred forty-eight thousand and eighty-one (10,148,081.-) US Dollars are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.



The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, who acknowledge that they have received due notice of the Meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

- II.- The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1. Dissolution of the Company and subsequent decision to put it into liquidation.
- 2. Election of STENHAM, S.à r.l., with registered office at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, as Liquidator.
- 3. Authorization to the Liquidator to perform, besides the liquidation, such acts as shall be in the Company's interest in accordance with Article 2 of the Articles of Incorporation and Article 145 of the Luxembourg law on commercial companies (i.e. make follow-on investments, manage, control and develop the Company's participating interests, both for the purposes of the actual liquidation and for support to existing investments).
- 4. Authorization to the Liquidator to delegate to the Investment Advisers, ALTERNATIVE INVESTMENT MANAGEMENT Ltd, the realisation of the assets of the Company and its subsidiary.
- 5. Subject to approval of items 1 and 2 the remuneration of the Liquidator be based on usual professional fees and customary standards, at the expense of the Company.
- 6. Discharge to the Directors and the Auditor with respect to their mandates for the period until the Company is put into liquidation.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting after deliberation, passed by unanimous vote the following resolutions:

First Resolution

The Company is dissolved and subsequently put it into liquidation.

Second Resolution

STENHAM, S.à r.l., with registered office at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, is appointed as Liquidator.

Third Resolution

The Liquidator is authorized to perform, besides the liquidation, such acts as shall be in the Company's interest in accordance with Article 2 of the Articles of Incorporation and Article 145 of the Luxembourg law on commercial companies (i.e. make follow-on investments, manage, control and develop the Company's participating interests, both for the purposes of the actual liquidation and for support to existing investments).

Fourth Resolution

The Liquidator is authorized to delegate to the Investment Advisers, ALTERNATIVE INVESTMENT MANAGEMENT Ltd, the realisation of the assets of the Company and its subsidiary.

Fifth Resolution

The remuneration of the Liquidator is based on usual professional fees and customary standards, at the expense of the Company.

Sixth Resolution

By special vote discharge is given to the Directors and the Auditor with respect to their mandates for the period until the Company is put into liquidation.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed at twelve.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PHAROS HOLDING S.A., R.C.S. B Numéro 22 887, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originairement sous la dénomination de A.I.M. INVESTMENTS S.A. suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 3 juin 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 193 du 4 juillet 1985.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 7 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 759 du 16 octobre 2000.

La séance est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Véronique Guebels, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.



L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sandra Kaiser, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinquante mille cinquante (50.050) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de dix millions cent quarante-huit mille quatre-vingt-un (10.148.081,-) dollars US (USD) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés qui se reconnaissent dûment convoqués, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Dissolution de la Société et décision subséquente de la mettre en liquidation.
- 2. Nomination de STENHAM, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, comme Liquidateur.
- 3. Autorisation à donner au Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants).
- 4. Autorisation à donner au Liquidateur à déléguer aux Conseillers en Investissement, ALTERNATIVE INVESTMENT MANAGEMENT Ltd, la réalisation des avoirs de la Société et de sa filiale.
- 5. Sous réserve de l'approbation des points 1^{er} et 2, décision que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels pour leurs services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.
- 6. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée des actionnaires a pris, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

La Société est dissoute et subséquemment mise en liquidation.

Deuxième résolution

STENHAM, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est nommée comme Liquidateur.

Troisième résolution

Le Liquidateur est autorisé à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants).

Quatrième résolution

Le Liquidateur est autorisé à déléguer aux Conseillers en Investissement, ALTERNATIVE INVESTMENT MANAGE-MENT Ltd, la réalisation des avoirs de la Société et de sa filiale.

Cinquième résolution

Le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.

Sixième résolution

Par vote spécial, décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Blauen, V. Guebels, S. Kaiser, A.-J.-J. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 83, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

A.-J.-J. Schwachtgen.

(083645.3/230/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.



SALTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert. R. C. Luxembourg B 110.210.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2006

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke et la société FREE HAVEN LIMITED sont renommés administrateurs.

Madame Anne-Marie Grieder est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Certifié conforme

C. Cigrang / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089204.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

SALTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R. C. Luxembourg B 110.210.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

C. Cigrang / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

(089203.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

TEXTILE FINANCE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 29.508.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 août 2006 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans au siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour TEXTILE FINANCE INVEST HOLDING S.A. (en liquidation)

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089217.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

THREE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 104.390.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 23 mai 2006 qu'il a été décidé, en application de l'article 2 des statuts, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 8 août 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour la société THREE INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089269.4//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.



MODERN TREUHAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 86.166.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 1er août 2006, il a été résolu ce qui suit:

- 1. De réélire MM. Anders Fällman, demeurant à L-6969 Oberanven, 49, bei der Aarnescht, Pierre Arens et Mikael Holmberg comme administrateurs du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
- 2. De réélire M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on August 1st, 2006, it has been resolved the following:

- 1 To re-elect Messrs Anders Fällman and Pierre Arens and Mikael Holmberg as directors of the board until the next annual general meeting.
 - 2 To re-elect Mr Gilles Wecker as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05491. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(089226.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

CISTELIS S.A.H., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt. H. R. Luxemburg B 118.238.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sechs.

Den achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach,

Sind erschienen

- 1.- Die Aktiengesellschaft HOLDING ONE S.A.H., mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 98.671.
- 2.- Die Aktiengesellschaft LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4a, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 76.858.

Die Komparentinnen sub 1+2) sind hier vertreten durch Herrn Max Galowich, Jurist, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied der besagten Gesellschaften sowie als Bevollmächtigter des Verwaltungsratsmitgliedes derselben Gesellschaften Herr Jean-Paul Frank, sachverständiger Buchhalter, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt,

aufgrund zweier Vollmachten unter Privatschrift vom 27. Juli 2006,

welche Vollmachten, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentinnen, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen gegründete Holdinggesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft, wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung CISTELIS S.A.H.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Zweck der Gesellschaft ist auch der Erwerb, der Besitz, die Kontrolle, die Verwaltung und die Entwicklung von Patenten, Dienstleistungs- und Produktmarken sowie jede sonstigen industriellen und geistigen Eigentumsrechte.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie Gesellschaften an denen sie massgeblich beteiligt ist, jede Art von Understützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie wird alle Massnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

In ihren sämtlichen Geschäftstätigkeiten bleibt die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 und des Artikels 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften.



Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn euro (EUR 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächste Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind, oder diesen fördern. Alles was nicht durch dar Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend ist, die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffende tägliche Geschäftsführung an ein delegiertes Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Die Übertragung bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitglied, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, rechtsgültig verpflichtet.

- Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.
 - Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt, am zweiten Montag des Monats Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.
- Art. 9. Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vom dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden, und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, vorbehaltlich der Genehmigung des Kommissars und gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividenden auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endigt am 31. Dezember 2006.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2007 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten die ein hundert (100) Aktien wie folgt zu zeichnen:



Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaf ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreissig tausend euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und er bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend drei hundert euro (EUR 1.300,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahlder Mitlieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
- Herr Max Galowich, Jurist, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt,
- Herr Jean-Paul Frank, sachverständiger Buchhalter, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.
- Herr Dan Epps, Steuerberater, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.
- 3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die anonyme Gesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.

- 4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.
- 5.- Der Verwaltungsrat wird ermächtigt die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten an eines oder mehrere seiner Mitglieder zu übertragen.
 - 5.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Galowich, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 31 juillet 2006, vol. 362, fol. 46, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 3. August 2006.

H. Beck.

(083605.3/201/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

DEMINOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet. R. C. Luxembourg B 72.337.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(089757.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

BUO FINANCE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling. R. C. Luxembourg B 29.644.

Mademoiselle Dolly Lamote, administrateur et administrateur-délégué, a pour adresse depuis le 1er juillet 2006: 33, Höh Rohnenweg - Appartement H21, CH-8832 Wilen b. Wollerau.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089520.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.



FIRST TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 80.068.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 mai 2006

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mai 2006 que:

- le mandat de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE réviseur externe de la société est confirmé pour une année et prendra fin aussitôt après la tenue de l'Assemblée Générale de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089232.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

REGENCY BUSINESS BASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 106.686.

Décision du Conseil d'Administration en date du 7 août 2006

Le conseil d'administration décide la délégation de la gestion de la société à Alain Noullet, administrateur, demeurant professionnellement 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg qui partant prendra la dénomination d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02502. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089248.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

GOODRICH XCH LUXEMBOURG B.V., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Amsterdam.

Principal establishment: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.442.

In the year two thousand and six, on the seventh of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GOODRICH TMM LUXEMBOURG B.V., R.C.S. Luxembourg B 83.441, a limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in Amsterdam, The Netherlands, and its domicile and principal establishment at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Mr. Mar Prospert, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 6, 2006.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the notary to state that:

I. The appearing party is the sole member of the company GOODRICH XCH LUXEMBOURG B.V., R.C.S. Luxembourg B 83 442, a limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in Amsterdam, The Netherlands, and its domicile and principal establishment at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated August 16, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 138 of January 25, 2002.

The Articles of Associations of said Company have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated December 10, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 129 of February 8, 2003.

- II. The share capital of the Company is set at twenty-six thousand euro (EUR 26,000.-), represented by fifty-two (52) shares having a par value of five hundred euro (EUR 500.-) each.
 - III. The agenda is the following:
- 1. Reduction of the number of members of the board of managers from five to three, consisting of two Class A managers and one Class B manager.



- 2. Subsequent amendment of Articles 14 and 15 of the Company's Articles of Incorporation.
- 3. Miscellaneous.

This having been declared, the sole shareholder, represented as stated above, has taken the following resolution:

Unique resolution

The number of members of the board of managers is reduced from five to three, consisting of two Class A managers and one Class B manager.

As a consequence, Article 14.1. and the first paragraph of Article 15.2. of the Articles of Incorporation are amended and will henceforth read as follows:

- «**Art. 14.1.** The Company shall be managed by a Board of Managers composed of three Managers who shall be individuals and do not need to be members of the Company. The board of Managers shall consist of two (2) class A Managers and one (1) class B Manager. The class A Managers shall be elected from candidates who shall be residents of Luxembourg. The class B Manager shall be elected from candidates who shall not be residents of The Netherlands. The candidates shall be nominated for appointment by the General Meeting.»
- «Art. 15.2. first paragraph. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least one class A Manager and one class B Manager are present or represented.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Nous Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

GOODRICH TMM LUXEMBOURG B.V., R.C.S. Luxembourg B 83.441, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et son domicile et principal établissement au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 juillet 2006.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société GOODRICH XCH LUXEMBOURG B.V., R.C.S. Luxembourg B 83 442, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et son domicile et principal établissement au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 138 of du 25 janvier, 2002.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 129 du 8 février 2003

- II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-six mille euros (EUR 26.000,-), représenté par cinquante-deux (52) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) euros (EUR) chacune.
 - III. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1. Réduction du nombre des membres du Conseil de Gérance de cinq à trois, consistant en deux Gérants de classe A et un Gérant de classe B.
 - 2. Modification subséquente des articles 14 et 15 des statuts de la Société.

Ceci étant exposé, l'associée unique, représentée comme dit ci-dessus, a ensuite pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le nombre des membres du Conseil de Gérance est réduit de cinq à trois, consistant en deux Gérants de classe A et un Gérant de classe B.

En conséquence, les articles 14.1 et le premier alinéa de l'article 15.2. des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

- «**Art. 14.1.** La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de trois Gérants, qui seront des personnes physiques et qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Le Conseil de Gérance sera composée de deux (2) Gérants de classe A et d'un (1) Gérant de classe B. Les Gérants de classe A seront choisis parmi des candidats demeurant au Luxembourg. Les Gérants de classe B seront choisis parmi des candidats ne demeurant pas aux Pays-Bas. Les candidats à la nomination seront proposés par l'Assemblée Générale.»
- «**Art. 15.2. premier alinéa.** Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B sont présents ou représentés.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 54, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(083661.2/230/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

GOODRICH XCH LUXEMBOURG B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Amsterdam.

Principal établissement: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.442.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1006 du 7 juillet 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(083662.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

SWEET RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 68.814.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2006

Quatrième résolution: Nominations statutaires

Les mandats de MM. Fabio Gaggini, Massimo Terrevazzi (domiciliés 7 Via 25 Aprile, I-20020 Lainate) et de la société SOGECORE INTERNATIONAL (domiciliée au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg), prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice comptable 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089266.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

CHERVIL POWER HOLDING, Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 85.857.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The Company CHERVIL CAPITAL INVEST AG, with its registered office at CH-8027 Zurich (Switzerland), P.O. Box 500, St. Peterstrasse 11,

here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through the proxy-holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited company (société anonyme) CHERVIL POWER HOLDING, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 85.857, was incorporated by deed of the undersigned notary on the 20th of December 2001, published in the Mémorial C number 757 of the 17th of May 2002.



- II.- That the capital of the company CHERVIL POWER HOLDING, pre-named, presently amounts to two million Euro (EUR 2,000,000.-), represented by two thousand (2,000) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.
- III.- That it derives from the share register of the company that the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company CHERVIL POWER HOLDING.
- IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company CHERVIL POWER HOLDING which has discontinued all activities.
 - V.- That the appearing party declares that he has taken over all assets and all liabilities of the said company.
- VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.
- VII.- That the liquidation of the company CHERVIL POWER HOLDING is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.
- VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent board of directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.
 - IX- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.
- X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société CHERVIL CAPITAL INVEST AG, avec siège à CH-8027 Zurich (Suisse), B.P. Box 500, St. Peterstrasse 11, représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- I.- Que la société anonyme CHERVIL POWER HOLDING, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 85.857, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 757 du 17 mai 2002.
- II.- Que le capital social de la société anonyme CHERVIL POWER HOLDING, pré-désignée, s'élève actuellement à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
- III.- Que selon le registre des actionnaires de la société la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société CHERVIL POWER HOLDING.
- IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société CHERVIL POWER HOLDING, qui a interrompu ses activités.
 - V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.
- VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.
- VII- Que la liquidation de la société CHERVIL POWER HOLDING est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.
- VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.
 - IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
- X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 août 2006, vol. 537, fol. 52, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler. (088745.3/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

SYRVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 42.266.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2006 a renouvelé les mandats:

- des administrateurs:

Mme Danielle Schroeder, directeur de sociétés, Luxembourg;

Mme Sylvie Schroeder, directeur de sociétés, Luxembourg;

M. Antoine Hientgen, économiste, Luxembourg;

- du commissaire aux comptes:

FIDEX AUDIT, S.à r.l., Luxembourg;

pour une période de six ans. Les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2012 approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

SYRVAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089464.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

SYRVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 42.266.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BT06874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYRVAL S.A.

Signature

(089459.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck